



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM n°26/066 – DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE — Approbation d'une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis

République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

Le 18 juin 2026 à 20h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Romain BERTRAND, Maire de Houilles.

(Convocations et affichage effectués le 12 juin 2026)

Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

PRÉSENTS :

M. BERTRAND Romain, M^{me} DUARTE Margarida, M. LAMBART Thierry, M. CADIOU Patrick, M^{me} BALLY Estelle, M. FERRAND Jean-Marie, M^{me} COURTET Jennifer, M. GOUT Christophe, M^{me} JUNIUS Céline, M. BRAND Stéphane, M^{me} CHARLOT Floriane (jusqu'à 21h44), M. COSTA Constantino, M. HÉBERT Charles, M. PREVEAUX Christophe, M. RAUNER Adam, M^{me} PELLAUMAIL Isabelle, M^{me} SINACOLA Agnès, M^{me} GOMMÉ Stéphanie, M^{me} ZAHZOUH Lauryn, M^{me} COLOMBANI Florence, M^{me} PILLON Emilie, M. PAYARD Jean-Claude, M. CABROL Christophe, M^{me} HERVOCHON Valérie, M. BOULILA Frédéric, M. HAUDRECHY Christophe, M. MIQUEL Pierre, M^{me} ODINOT Janick, M^{me} GONÇALVES Sylvie, M^{me} BELALA Monika, M. SCHMIDT Matthieu, M. MOURTOUX Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- | | |
|------------------------------------------|--------------------------------------|
| - M ^{me} GIROUD-COLLET Jennifer | par M. LAMBART Thierry |
| - M. CARMIER Patrick | par M. HÉBERT Charles |
| - M. RIBEIRO José | par M. BRAND Stéphane |
| - M ^{me} BA Charlotte | par M ^{me} GOMMÉ Stéphanie |
| - M. CHAMBON Julien | par M ^{me} GONÇALVES Sylvie |
| - M ^{me} GIROUX Dalila | par M. HAUDRECHY Christophe |
| - M. MAGA Sylvère | par M ^{me} ODINOT Janick |

SORTIE EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} CHARLOT Floriane à 21h44 (n'a pas pris part aux votes des délibérations n°26/063, n°26/064, n°26/065, n°26/066, n°26/067, n°26/068, n°26/069 et n°26/070).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- **M. CABROL Christophe** a été désigné pour remplir ces fonctions.



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DCM 26/066

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Objet : Approbation d'une convention de partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.211-27 et R. 111-12 ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de maîtriser la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune ;

Considérant qu'il convient de mener une politique de stérilisation durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement ;

Considérant le programme de financement de l'identification et la stérilisation des chats errants proposé par la Fondation 30 Millions d'Amis ;

Considérant la nécessité de conclure une convention afin de définir les droits et obligations de chacune des parties ;

Considérant l'avis favorable des commissions n° 1 et 2 ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Article 1^{er} : **APPROUVE** le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages tel qu'annexé à la présente.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : **Ampliation** de la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Germain-en-Laye.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1
du CGCT ont été accomplies pour
le présent acte.

AR. délivré le : 23/06/2026

Publication effectuée le : 23/06/2026

Exécutoire ce jour : 23/06/2026

Le Maire,


Romain BERTRAND

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20260618-DCM26-066-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art. L. 411-7 CRPA).

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, ou à compter de la réponse explicite ou un implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.